

Image not found or type unknown



Regroupement familial

Par **Vola Hary**, le **18/09/2021** à **16:09**

Bonjour, pour un regroupement familial, j'ai la garde exclusive assorti d'une droit de visite de père. Est ce qu 'une autorisation pour me joindre suffira avec ce jugement ? L'autorité parentale n'est pas tranché.

Je vous remercie pour votre réponse